

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 juin 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie et de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le Programme d'Action Foncière passé avec **la Ville de ROUEN**, le 24 février 2014, fixant les conditions d'acquisition et de revente à la Collectivité, des parcelles listées ci-dessous sur les opérations 900 110 "Luciline-Rives de Seine" - 900 082 "Secteur Ouest-Quartier Pasteur" - 900 093 "Croix d'Yonville / Constantine" - 900 098 "Abords du pont Flaubert" - 900 112 "Rive de Seine / Gare Saint Sever".
- VU** les demandes de report des échéances de rachat formulées par la Ville de ROUEN sur lesdites opérations.
- SUR** les rapports et après avis favorables de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
D É C I D E**

Sur les demandes de report :

D'accorder, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de ROUEN, les changements de catégorie de portage et les nouvelles échéances contractuelles de rachat suivantes :

Opération 900 110 ZAC LUCILINE – RIVES DE SEINE			
Parcelle KW 157 lots 3 -32	Echéance au 27/06/2018	Changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans	Nouvelle échéance au 27/06/2023
Parcelle KW 167 Lot 11	Echéance au 21/08/2013	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 21/08/2023
Parcelle KW 169 Lot 21	Echéance au 21/08/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 21/08/2023
Parcelles KW 151 - 152	Echéance au 01/12/2018	Changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans	Nouvelle échéance au 01/12/2023
Parcelle KX 34	Echéance au 28/02/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 28/02/2023
Parcelle KW 147	Echéance au 16/03/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 16/03/2023
Parcelle KW 171	Echéance au 06/08/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 06/08/2023
Parcelles KW 165 - 168	Echéance au 21/08/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 21/08/2023
Parcelles KW 207 - 217	Echéance au 30/12/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 30/12/2023

Opération 900 082 SECTEUR OUEST – QUARTIER PASTEUR			
Parcelles KY 130 - 133	Echéance au 25/07/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 25/07/2023
Parcelles KY 181 - 225	Echéance au 01/08/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 01/08/2023

Opération 900 093 CROIX D'YONVILLE – CONSTANTINE			
Parcelle KW 59	Echéance au 19/12/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 19/12/2023

Opération 900 098 ABORDS DU PONT FLAUBERT			
Parcelle KX 9	Echéance au 04/02/2018	Changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans	Nouvelle échéance au 04/02/2023

Opération 900 112 RIVE DE SEINE – GARE SAINT SEVER			
Parcelle MR 184 (1/4 indivis)	Echéance au 01/06/2018	Changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans	Nouvelle échéance au 01/06/2023
Parcelle MR 226	Echéance au 06/05/2018	Changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans	Nouvelle échéance au 06/05/2023
Parcelle MR 182 (1/4 indivis) 190 - 164	Echéance au 09/06/2018	Changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans	Nouvelle échéance au 09/06/2023
Parcelle MR 159	Echéance au 11/09/2018	Changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans	Nouvelle échéance au 11/09/2023

Sur les pénalités de report :

Si les échéances contractuelles mentionnées dans le tableau ci-dessus ne sont pas tenues, il sera appliqué une pénalité sur la période de dépassement de la date contractuelle de rachat jusqu'à la date de cession effective. Le taux d'actualisation sera porté à 5 % sur cette période dès le 1^{er} jour de dépassement ; la pénalité étant représentée par le montant généré par l'écart entre le taux majoré et le taux contractuel.

Elle est recouvrée annuellement.

La délibération du Conseil d'Administration vaut avenant au Programme d'Action Foncière signé le 24 février 2014 liant la Ville de ROUEN et l'Etablissement Public.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,

M.A. POUSSIER-WINSBACK

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le
La Préfète,

18 JUL. 2018

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT